FRC 3.2742.A
Case
Fre
21591

LETTRE DU ROI AU DOYEN

De chacun des Ordres composant les Etats Généraux.

Le 28 Mai 1789.

J'AI été informé que les difficultés qui s'étoient élevées, relativement à la vérification des pouvoirs des Membres de l'assemblée des Etats généraux, subsistoient encore, malgré les soins des Commissaires choisis par les trois Ordres pour chercher des moyens de conciliation sur cet objet; je n'ai pu voir sans peine, & même sans inquiétude, l'assemblée nationale, que j'ai convoquée pour s'occuper avec moi de la régénération du royaume, livrée à une inaction qui, si elle se prolongeoit,

THE NEWBERRY LIBRARY

feroit évanouir les espérances que j'ai conçues pour le bonheur de mes peuples & la prospérité de l'état. Dans ces circonstances, je desire que les Commissaires conciliateurs, déjà choisis par les trois Ordres, reprennent leurs conférences demain à six heures du soir; & par cette occasion, en présence de mon Garde des sceaux & des Commissaires que je réunirai à lui, afin d'être informé particuliérement des ouvertures de conciliation qui seront faites, & de pouvoir contribuer directement à une harmonie si désirable & si instante, je charge celui qui dans cet instant remplit les fonctions de Président de la Chambre de faire connoître mes intentions.